



1 Identification de la substance / préparation et de la société

1.1 Identificateur de produit

EpoMet/EpoMet F
Numero d'article 20-3380-xxx, 20-3381-070

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Voir la désignation de produit

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Buehler GmbH

In der Steele 2
D-40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE
Téléphone: 0800.89.73.71
Téléfax: 0800.88.05.27
Site internet: www.buehler.fr
E-mail: info@buehler.fr

Secteur informatif

Informations techniques

info@buehler.fr

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de

1.4 Téléphone en cas d'urgence

0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100

2 Dangers possibles

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)

Carc. 2, H351
Skin Sens. 1, H317
Aquatic Chronic 2, H411
Eye Irrit. 2, H319
Skin Irrit. 2, H315

Classification selon table de conversion annexe VII 1272/2008/CE

2.1.2 Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Xn-N, R 40-36/38-43-51/53



2.2 Éléments d'étiquetage

Marquage selon règlement (CEE) 67/548 ou (CEE) 1999/45

Symbole de danger



Nocif



Dangereux pour l'environnement

Contient:

Produit de réaction: Bisphénol-A-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700)

Trioxyde de diantimoine

Phrases-R

R 40: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases-S

S 22: Ne pas respirer les poussières.

S 24/25: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S 28.2: Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup de l'eau et du savon.

S 36/37: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S 61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales, la fiche de données et de sécurité.

Caractéristique particulière

Contient des composés époxydiques. Observer les recommandations du fabricant.

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques

Voir le chapitre 10.

Autres dangers

aucun

3 Composition / Informations sur les composants

3.1 Substances

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.

3.2 Mélanges

Conc. [%]	Substance
50 - <80	Silice vitreuse CAS: 60676-86-0, EINECS/ELINCS: 262-373-8 GHS/CLP: non déterminé
25 - <40	Produit de réaction: Bisphénol-A-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen \leq 700) CAS: 25068-38-6, EINECS/ELINCS: 500-033-5, EU-INDEX: 603-074-00-8 GHS/CLP: Eye Irrit. 2, H319 - Skin Irrit. 2, H315 - Skin Sens. 1, H317 - Aquatic Chronic 2, H411 EEC: Xi-N, R 36/38-51/53-43
1 - <5	Trioxyde de diantimoine CAS: 1309-64-4, EINECS/ELINCS: 215-175-0, EU-INDEX: 051-005-00-X GHS/CLP: Carc. 2, H351 EEC: Xn, R 40
1 - <5	2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol CAS: 90-72-2, EINECS/ELINCS: 202-013-9, EU-INDEX: 603-069-00-0 GHS/CLP: Acute Tox. 4, H302 - Eye Irrit. 2, H319 - Skin Irrit. 2, H315 EEC: Xn, R 22-36/38
1 - <3	Quartz (< 10 μ m) CAS: 14808-60-7, EINECS/ELINCS: 238-878-4 GHS/CLP: STOT RE 1, H372b EEC: Xn, R 48/20

Commentaire relatif aux composants Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.



4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après ingestion	Appeler aussitôt un médecin. Ne faire vomir la personne contaminée par le produit que si elle a toute sa connaissance. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mél

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.
Éviter la formation des poussières.
En cas de poussières utiliser un appareil de protection respiratoire.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.
Éviter le dégagement de poussières.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le chapitre 8+13



7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les dépôts de poussières que l'on ne peut éviter doivent être collectés.
 En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.
 Eviter la formation et le dépôt de poussières.
 Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
 Ne pas stocker avec des agents oxydants.
 Conserver les récipients hermétiquement fermés.
 Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
 Stocker au sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le chapitre 1.2

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédant une valeur limite d'exposition (FR)

Conc. [%]	Substance / VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition
1 - <20	Trioxyde de diantimoine / - ppm, 0,5 mg/m ³ , Sb, TMP: 73
1 - <10	Quartz (< 10µm) / - ppm, 0,1 mg/m ³ , TMP 25, FT 232
< 1	Noir de carbone / - ppm, 3,5 mg/m ³ , -

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux

Lunettes de protection.

Protection des mains

Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).
 Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

Protection corporelle

Vêtement de protection léger en matière plastique.

Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
 Ne pas inhaler les poussières.
 Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.
 Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
 Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.
 En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre P3.

Risques thermiques

Voir le chapitre 7.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

non déterminé



9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	poudre
Couleur	noir
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non applicable
Point d'ébullition [°C]	199-260
Point d' éclair [°C]	> 149
Température d'inflammation [°C]	non déterminé
Limite inférieure d'explosion	non déterminé
Limite supérieure d'explosion	non déterminé
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/ml]	2,09 (20°C / 68,0°F)
Densité de versement [kg/m³]	non déterminé
Solubilité dans l'eau	insoluble
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	non applicable
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	> 1
Vitesse d'évaporation	< 1
Point de fusion [°C]	non déterminé
Auto-inflammation [°C]	non déterminé
Temp. de décomposition [°C]	non déterminé

9.2 Autres informations

aucun

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Possibilité de réactions dangereuses

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion. Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Voir le chapitre 10.3.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Conc. [%]	Substance
1 - <5	2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol, CAS: 90-72-2
	LD50, dermique, Rat: 1280 mg/kg IUCLID.
	LD50, oral, Rat: 1916-2455 mg/kg IUCLID.
1 - <5	Trioxyde de diantimoine, CAS: 1309-64-4
	LD50, oral, Rat: >34000 mg/kg bw.
25 - <40	Produit de réaction: Bisphénol-A-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen ≤ 700), CAS: 25068-38-6
	LD50, oral, Rat: 13600 mg/kg.
1 - <3	Quartz (< 10µm), CAS: 14808-60-7
	LD50, oral, Rat: 500 mg/kg bw (IUCLID).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire non déterminé

Corrosion cutanée/irritation cutanée non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée non déterminé

Mutagénèse non déterminé

Toxicité sur la reproduction non déterminé

Cancérogénèse non déterminé

Remarques générales

Absence de données toxicologiques.

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

12 Informations écotoxicologiques

12.1 Toxicité

Conc. [%]	Substance
1 - <5	Trioxyde de diantimoine, CAS: 1309-64-4
	EC50, (72h), Selenastrum capricornutum: 67 mg/L.
	EC50, (48h), Daphnia magna: >1000 mg/L.
	LC50, (96h), Brachidanio rerio: >1000 mg/L.

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration non déterminé

Biodégradabilité non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.



12.6 Autres effets néfastes

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive des Préparations.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aligner l'élimination sur les réglementations des autorités nationales.

Produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

070214*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*
150101
150102
150104

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Classification selon ADR

UN 3077 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Bisphenol A Epoxy resin) 9 N III

- Code de classification

M7

- Etiquettes de danger



- ADR LQ

5 kg

- ADR 1.1.3.6 (8.6)

Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 3 (E)

Classification selon IMDG

UN 3077 Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Bisphenol A Epoxy resin) 9 III
MARINE POLLUTANT

- EMS

F-A, S-F

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ

5 kg

Classification selon IATA

UN 3077 Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Bisphenol A Epoxy resin) 9 III

- Etiquettes de danger



14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2



14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux points 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non déterminé


15 Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2011); IMDG-Code (2011, 35. Amdt.); IATA-DGR (2011).
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Non déterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

16 Autres données

Phrases-R (Chapitre 03)	R 36/38: Irritant pour les yeux et la peau. R 51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R 40: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. R 22: Nocif en cas d'ingestion. R 48/20: Nocif - risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Mentions de danger (Chapitre 03)	H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H351 Susceptible de provoquer le cancer. H302 Nocif en cas d'ingestion.
Observer les restrictions d'emploi	oui
VOC (1999/13/CE)	0%
Tarif douanier:	non déterminé

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Copyright: Chemiebüro®